

<b>Zeitschrift:</b>	Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
<b>Herausgeber:</b>	Comité International de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	- (1958)
<b>Rubrik:</b>	Préparation du personnel sanitaire et secours aux invalides de guerre

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **PRÉPARATION DU PERSONNEL SANITAIRE ET SECOURS AUX INVALIDES DE GUERRE**

Le Service du personnel sanitaire a poursuivi, en 1958, une activité vaste et utile qui correspond à la tâche primordiale de la Croix-Rouge. En effet, la grande institution dont le CICR fut le fondateur a été créée en premier lieu pour préparer, dès le temps de paix, le personnel sanitaire destiné à soigner les blessés de guerre.

Le travail de ce Service consiste donc à accomplir des missions et à étudier les questions relatives à la préparation du personnel sanitaire. En outre, il entretient des relations avec les organismes internationaux qui poursuivent une activité proche de la sienne, ainsi qu'avec les associations nationales d'infirmières. Voici un aperçu de ces activités :

Poursuivant la série de ses missions précédentes en Inde, en Irak et en Iran, M<sup>me</sup> Pfirter, chef du Service du personnel sanitaire, a visité en 1958 le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Turquie. Avec les Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge de ces pays, elle a étudié les problèmes relatifs au recrutement et à l'instruction du personnel sanitaire, de manière que ces Sociétés soient toujours mieux préparées à répondre aux exigences des Conventions de Genève.

Sur la demande du Croissant-Rouge jordanien, M<sup>me</sup> Pfirter a remis, en don, à cette Société nationale un assortiment complet d'instruments de chirurgie, six trousse de premiers secours pour médecins et cent trousse de premiers soins pour secouristes. Cette remise a eu lieu en présence de M. de Traz, délégué général du CICR pour le Moyen-Orient.

En Europe, M<sup>me</sup> Pfirter a participé à Wiesbaden à une importante réunion de la Croix-Rouge allemande qui groupait plus de mille infirmières. D'autre part, conviée par la Croix-Rouge française, elle a assisté, en juin, aux Journées d'études d'Evian. En présence d'environ 120 directrices départementales de la Croix-Rouge, directrices d'écoles d'infirmières et assistantes sociales, elle a fait une conférence sur « le rôle de l'infirmière et de l'assistante sociale au sein de la Croix-Rouge ».

Les participantes à cette réunion d'Evian ont été reçues à Genève au siège du CICR et à celui de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. A cette occasion, M<sup>me</sup> L. Odier, membre du CICR, leur a parlé de la nécessité pour les Sociétés de Croix-Rouge de se préparer dès le temps de paix à faire face aux exigences d'un conflit. Pour sa part, M. Pictet, Directeur des Affaires générales du CICR, leur a fait une conférence sur « les principes de la Croix-Rouge et l'œuvre du CICR ».

Le Service du personnel sanitaire entretient des relations suivies avec le Conseil international des infirmières (ICN) et avec les diverses associations nationales d'infirmières. Il traite avec ces groupements de questions d'ordre général, procède à des échanges de documentation et transmet des demandes de renseignements.

Pendant l'année 1958, le Service du personnel sanitaire a reçu de nombreuses visites d'infirmières, de secouristes et d'assistantes sociales de différents pays. En outre, il a organisé des programmes d'information à l'intention de groupes d'infirmières ou d'élèves d'écoles. Mentionnons enfin la visite que firent au CICR, en septembre, les monitrices participant au Cours de soins au foyer organisé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Dans le domaine des publications, il y a lieu de signaler la traduction allemande de l'étude rédigée par M. J. P. Schoenholzer, du Service juridique du CICR, « Les infirmières et les Conventions de Genève de 1949 ». En outre, de nombreuses publications du CICR se rapportant au personnel sanitaire ont été adressées à des Sociétés de Croix-Rouge, associations d'infirmières, services de santé militaires et particuliers qui en avaient fait la demande.

**Service des invalides de guerre.** — En 1958, ce Service a travaillé dans divers domaines et différentes régions du monde. Citons tout d'abord l'action en faveur d'une centaine de jeunes mutilés autrichiens victimes de l'explosion d'engins de guerre et choisis parmi les plus nécessiteux. Pour les uns, le CICR a participé aux frais de leur apprentissage ou leur a fourni les livres nécessaires à leur formation professionnelle. A certains furent offerts des séjours de convalescence et d'autres ont reçu des souliers orthopédiques, du linge, des

vêtements ou des chaussures. La délégation du CICR à Vienne poursuit cette action en collaboration avec les bureaux régionaux de l'assistance sociale.

Dans la République fédérale allemande, une centaine de voitures pour invalides ont été offertes par le CICR à des « Volks-deutsche » et autres réfugiés allemands. Cette action, maintenant achevée, s'est faite en collaboration avec la Croix-Rouge allemande à Bonn. Le CICR en a choisi les bénéficiaires sur la base de listes fournies par cette Société, qui s'est chargée de commander les voitures et de les distribuer.

Le CICR a distribué à des invalides de guerre algériens au Maroc 72 yeux artificiels, 20 paires de béquilles et 2 voitures pour invalides. Ces secours ont été remis à l'hôpital Lousteau et au Centre de récupération, à Oujda. De plus, le CICR a fait appareiller par un établissement orthopédique de Casablanca une quinzaine d'amputés de jambes.

Agissant en faveur d'Italiens aveugles ou gravement malades des yeux, le CICR a pu faire traiter une quarantaine d'enfants ou jeunes gens (dont vingt en 1958) à la Clinique ophtalmologique de Genève. Le Professeur A. Franceschetti, membre du CICR, s'occupe personnellement de cette œuvre qui se poursuit. Les bénéficiaires, tous de condition très modeste, sont originaires de diverses régions de l'Italie.

En outre, de nombreuses demandes individuelles de secours, arrivent de pays éprouvés par la guerre. Le CICR signale les plus urgentes aux Croix-Rouges nationales. D'autre part, il recommande aux requérants de s'adresser directement à la Société de Croix-Rouge de leur pays. Au cas où celle-ci ne peut les satisfaire, le CICR réexamine le cas d'entente avec elle.

Pour cette catégorie de demandes, le CICR a envoyé un petit nombre de médicaments, des montres Braille, des verres de lunettes spéciaux et un appareil acoustique, le tout pour des invalides de guerre qui n'avaient pu se procurer cette aide indispensable. Ces envois ont été faits sur la recommandation des Sociétés de Croix-Rouge des pays d'où les demandes émanaient.



M<sup>me</sup> Pfirter s'est entretenue des questions de secours aux invalides de guerre avec les dirigeants de la Croix-Rouge de Yougoslavie en janvier 1958. Elle a représenté le CICR à la Conférence internationale sur la législation concernant les anciens combattants et victimes de guerre, organisée en novembre à La Haye par la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC).